

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le douze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de PUISSEGUIN se sont réunis dans la salle du Foyer Rural (déplacement du lieu habituel des réunions du Conseil Municipal en raison des mesures sanitaires à respecter liées à l'épidémie du coronavirus – COVID 19), en séance ordinaire sous la présidence de M. PASQUON Jean Michel, Maire.

Etaient présents : MM. PASQUON Jean Michel, DESPRES Jean-Marie, VEDELAGO Jean-Paul, Mme PICKUP Catherine, MM. BRANGER Alain, MONTCHARMON Daniel, ARVIS Alain, Mmes VALLET Bernadette, DUMONT Mireille, GOMME Séverine, M. PASQUON Thierry, Mme KOSAK Magali, MM. ABERLEN Tony et LE PICHON Bernard.

Absent excusé : M. DURAND-TEYSSIER Thomas

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 JUIN 2021**

Le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

### **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Alain BRANGER est nommé secrétaire de séance.

### **DECISION PRISE PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE**

#### **Extrait de la délibération n° 2021/42 : DECISION PRISE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération en date du 4 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision du 25 Juin 2021 concernant la signature du contrat de bail pour l'appartement n° 3 de la Résidence du Cros. Location à partir du 28 Juin 2021.

### **CHOIX DES ENTREPRISES POUR TRAVAUX VOIRIE – TRAVAUX ECOLE et CHANGEMENT DE MENUISERIES APPARTEMENT RUE DE SEGUIN**

#### **TRAVAUX VOIRIE 2021**

M. le Maire rappelle que lors de la dernière réunion la question du choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2021 avait été évoquée et il avait été décidé d'interroger à nouveau les 2 entreprises les moins-disantes, c'est-à-dire, les Ets Laurière et la société Bouijaud.

Il indique que les entreprises sollicitées dans le cadre de la négociation ont fait savoir qu'elles ne modifiaient pas leurs offres.

En conséquence, les éléments contenus dans le tableau portant sur le résultat de la consultation remis lors de la dernière réunion est toujours d'actualité.

Les travaux portaient sur la réfection des routes de Gasquerie – du Faure – de Jacques et de la rue du Mayne.

L'estimation faite par M. VIENNE était de 26 136 € TTC

La somme inscrite au budget est de : 26 500 €

**Extrait de la délibération n° 2021/43 : TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

M. le Maire indique qu'une consultation a été lancée auprès de trois entreprises pour la réalisation des travaux voirie 2021 qui portent sur la réfection des routes de Gasquerie, du Faure, de Jacques et de la rue du Mayne.

A la vue des offres remises des trois entreprises et compte tenu des compétences requises pour le travail à effectuer, M. le Maire propose de retenir l'entreprise BOUIJAUD dont le montant des travaux s'élève à 21 415 € HT soit 25 698 € 00 TTC.

Il rappelle que l'estimation des travaux était de 26 136 € TTC

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE les devis de l'entreprise BOUIJAUD – sis 4 Route des Anes – 24230 VELINES – d'un montant de :
  - 4 605 € HT pour la Route du Faure
  - 4 070 € HT pour la Rue du Mayne
  - 7 610 € HT pour la Route de Gasquerie
  - 5 130 € HT pour ma Route de Jacques.
- AUTORISE M. le Maire à signer ces devis.

Les crédits sont ouverts au compte 2151 du budget principal commune 2021.

**CHANGEMENT MENUISERIES APPARTEMENT RUE DE SEGUIN**

Le Conseil Municipal avait demandé lors de sa dernière réunion que les entreprises soient interrogées de nouveau suite à la proposition faite par l'une d'elles d'une variante portant sur la couleur des menuiseries. Un nouveau tableau est remis à chaque conseiller.

L'entreprise BASSAT est restée sur ses prix et l'entreprise Gratraud Laroche qui n'avait pas fait de variante sur la couleur a fait une nouvelle offre.

Monsieur le Maire communique le résultat de la consultation, à savoir

Entreprise Gratraud Laroche : 17 324 € 16 HT soit 18 390 € TTC

Entreprise BASSAT : 16 058 € 11 HT soit 17 053 € 65 TTC

**Extrait de la délibération n° 2021/44 : CHANGEMENT MENUISERIES APPARTEMENT RUE DE SEGUN – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Dans le cadre du changement des menuiseries de l'appartement sis Rue de Seguin, une consultation a été lancée auprès de trois entreprises.

M. le Maire indique que seules deux entreprises, l'entreprise BASSAT et l'entreprise GRATRAUD LAROCHE ont répondu et communique les résultats des offres.

Considérant que l'entreprise BASSAT est la moins disante,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

- VALIDE le devis de l'entreprises BASSAT – sis 113 rue Gambetta – 33230 COUTRAS – d'un montant de 16 058 € 11 HT soit 17 053 € 65 TTC – pour le changement de l'ensemble des menuiseries de l'appartement situé Rue de Seguin
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis.

Les crédits sont ouverts au compte 2132 du budget principal commune 2021.

**TRAVAUX ECOLE « création préau – réfection toiture préau – local stockage jeux ».**

L'autorisation d'urbanisme ayant été accordée pour les travaux concernant les préaux de l'école et le local de stockage, et le dossier de demande de subvention déposé auprès du Conseil Départemental ayant été déclaré complet, M. le Maire souligne que les travaux peuvent être envisagés.

Considérant le montant de la dépense estimé à 45 000 € TTC une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises :

- Les Ets GASTEUIL de Saint Emilion
- Les Ets DUMON de Saint Etienne de Lisse
- La CCSO de Bonzac
- Les Ets EDMOND de Saint Magne de Castillon

Avec une décomposition des travaux en deux tranches : construction d'un abri de stockage aux vacances de la Toussaint, agrandissement du préau et réfection toiture d'un préau aux vacances d'hiver en février.

Sur ces 4 entreprises 3 ont répondu et il est à noter que l'entreprise DUMON ayant été vendue, c'est l'acquéreur, soit l'entreprise SOTRABAT qui a remis une offre.

M. le Maire communique le tableau des résultats de la consultation à chaque conseiller.

**Extrait de la délibération n° 2021/45 : TRAVAUX ECOLE : CREATION D'UN LOCAL STOCKAGE DE JEUX – REFECTION TOITURE PREAU ET EXTENSION PREAU – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

M. le Maire indique que dans le cadre des travaux à réaliser à l'école qui consistent en la création d'un local de stockage de jeux, en la réfection de la toiture d'un préau et à l'extension d'un préau, une consultation a été lancée auprès de quatre entreprises de charpente/couverture.

Trois entreprises, à savoir la société CCSO, la société SOTRABAT et la société EDMOND ont remis des offres.

M. le Maire communique le montant global des offres, à savoir :

- 37 723 € 00 HT pour la Société CCSO
- 28 955 € 63 HT pour la société SOTRABAT
- 24 865 € 06 HT pour la société EDMOND.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, après en avoir délibéré,

- VALIDE les devis de l'entreprise EDMOND David sis 94 Avenue de l'Europe – 33350 ST MAGNE DE CASTILLON d'un montant de :
  - 4 873 € 10 HT (5 847 € 72 TTC) pour la réfection de la toiture du préau
  - 9 288 € 96 HT (11 146 € 75 TTC) pour la création d'un local de stockage jeux
  - 10 703 € 40 HT (12 844 € 08 TTC) pour l'extension du préau.
- AUTORISE M. le Maire à signer ces devis.

Les crédits sont ouverts au compte 21312 – construction bâtiments scolaires - du budget principal commune 2021.

**SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT PORTANT SUR L'APPEL A PROJETS SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES**

Dans le cadre du plan de relance initié par le gouvernement, il a été lancé un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Il s'agissait pour l'Etat de subventionner du matériel informatique pour les écoles.

C'est dans ce cadre que la commune a présenté un dossier pour la fourniture :

- D'un scanner
- De 4 ordinateurs portables avec licences microsoft
- De 8 tablettes
- D'un vidéo projecteur portable
- Et des extensions de garantie de 3 ans
- 

Le montant du projet était de 9 922 € HT soit 11 906 € 40 TTC.

Le Ministère de l'Education Nationale a fait savoir que le projet avait été retenu et qu'une subvention de 5 143 € avait été accordée (soit une subvention d'un peu plus de 51 % du montant HT).

Une convention de financement doit être maintenant passée avec le Ministère afin de valider les conditions de paiement de la subvention.

La commune dispose d'un délai allant jusqu'au 31 décembre 2022 pour réaliser l'achat de ce matériel.

**Extrait de la délibération n° 2021/46 : APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT**

M. le Maire indique que le dossier de demande de subvention qui a été déposé au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) a été retenu.

Le montant de la subvention accordée est de 5 143 € 00 pour un montant de dépenses de 11 906 € 00.

Une convention de financement fixant les modalités de co-financement et de suivi de l'exécution des dépenses doit être passée entre le recteur de la région Académique de la Nouvelle Aquitaine et le maire de la commune de PUISSEGUIN.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP -SNEE) 2021.

Et s'ENGAGE à financer l'achat du matériel informatique avant le 31 décembre 2022.

En fonction des travaux d'investissement qui seront inscrits l'an prochain au budget ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention complémentaire dans le cadre de la DETR ce qui pourrait conduire à obtenir un financement à 80 % du montant HT.

**TRANSFERT DE CREDITS POUR TRAVAUX ENFOUISSEMENT LIGNES TELECOM EN CENTRE BOURG**

Lors de la dernière réunion une convention a été signée avec le SDEEG pour l'autoriser à faire les travaux d'enfouissement du réseaux France Télécom dans le centre bourg.

Le coût de ces travaux est évalué à 24 820 € 81 TTC

**Extrait de la délibération n° 2021/47 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE AUX AUTRES GROUPEMENTS**

Considérant qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits au compte 2041581 – subvention d'équipement versée aux autres organismes,

M. le Maire propose le transfert de crédits suivants :

Compte et intitulé du compte	Dépenses	Recettes
21312 – construction bâtiments scolaires	- 15 000 €	
2132 – immeuble de rapport	- 10 000 €	
2041581 – subvention d'équipement versée aux autres groupements	25 000 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents

- APPROUVE la décision modificative ci-dessus.

M. le Maire signale que les travaux d'enfouissement des lignes ont commencé. Il rencontrera M. HOEKSTRA qui a une réticence au déplacement de deux installations sur la façade de sa maison (échange d'emplacement entre le luminaire et le spot).

En ce qui concerne les travaux de la CAB, il annonce que la commission d'appel d'offres se réunira jeudi après-midi pour l'analyse des offres remises par les différentes entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres. M. LEBRUN a fait l'analyse des offres et doit les présenter aux membres de la commission. Une orientation sera prise par les membres de la commission sur le choix des entreprises.

Au niveau de la partie VRD : 5 entreprises ont répondu

Au niveau de la partie aménagement paysager : 2 entreprises ont répondu.

Le Conseil Municipal se réunira première quinzaine d'Août pour le choix des entreprises. Les travaux devraient commencer en octobre.

## **RAPPORT DES COMMISSIONS**

**ENVIRONNEMENT** : la commission environnement s'est réunie le 15 juin 2021. M. BRANGER Vice-Président reprend les divers points qui ont été évoqués lors de la réunion.

- Massif du foyer rural : nouvelles plantations – bulbes plantés à l'automne laissés en terre,
- Réflexion à mener sur l'aménagement paysager de l'Avenue Beauséjour – deux lauriers rose seront plantés au niveau des bacs existants – étude sur la faisabilité de « casser » la haie de l'avenue en insérant quelques rosiers : ainsi on obtiendrait un peu plus de hauteur – possibilités de mettre des pots au niveau des arbres
- Dans le cadre des travaux de la CAB proposition de récupérer les deux bacs ciments qui se trouvent Place de l'Eglise et de les mettre à l'entrée du cimetière de Puisseguin et de les fleurir
- Mise en place d'un laurier rose à côté de l'Eglise de Monbadon
- Proposition de remplacer le muret à l'aire de pique-nique de Monbadon (construction trop onéreuse) par une haie,
- Proposition de couper les 2 palmiers du parc Simonet (ces arbres sont morts)
- Cimetière de Monbabon : plantation de rosiers au niveau du massif à l'entrée

**ECOLE** : la commission école s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2021 : Mme PICKUP dresse le compte rendu de cette réunion.

Elle revient sur l'organisation de l'année scolaire passée avec les adaptations rendues nécessaires avec la crise sanitaire (déplacement de la cantine, mise en place de deux garderies, utilisation d'un véhicule communal pour transporter les repas, modification des emplois du temps du personnel communal avec des heures supplémentaires,...).

Elle signale que Mme RAGON, agent intervenant auprès de l'école pour la garderie, la surveillance des enfants sur la pause méridienne et l'animation de la bibliothèque scolaire a fait valoir ses droits à la retraite au 31 octobre 2021. Elle a également demandé à être mise en disponibilité sur la période de septembre à octobre. Le Conseil décide d'organiser en novembre un « pot » de départ qui pourrait prendre la forme d'un apéritif dinatoire.

Considérant le projet d'installation de deux structures de jeux, les membres de la commission privilégient la réfection de la cour de récréation au niveau des travaux à prévoir sur 2022. Une étude va être faite avant la fin de l'année afin d'avoir les éléments pour présenter le dossier à la DETR 2022. Les arbres devront être enlevés : une réflexion devra être entreprise sur la plantation de nouveaux arbres qui font peu de racines afin de ne pas détériorer la cour.

Ecole multisports : Mme Pickup explique les conditions dans lesquelles ont eu lieu les activités de l'école multisports avec un arrêt aux vacances de Noël et pas de reprise ensuite. Il a été décidé de ne pas renouveler avec la personne qui animait cette école multisports. Les membres de la commission souhaitent que cette activité perdure, il est donc décidé de voir sous quelle forme elle peut être mise en place pour la prochaine rentrée scolaire. Mme BRASSENS coordinatrice de cette structure sera contactée. La communauté de communes sera également interrogée pour voir si du personnel des centres de loisirs peuvent intervenir.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **JOURNEE MONDIALE DES DECHETS**

M. le Maire indique que Mme la vice-présidente de la CDC en charge de la protection de l'environnement propose aux communes de participer à la journée mondiale des déchets qui se tiendra le samedi 18 septembre 2021.

Elle propose d'organiser simultanément dans les 22 communes un ramassage de déchets durant la matinée.

Elle demande un référent pour chaque commune afin qu'il puisse coordonner l'action avec les services de la CDC. Il faudra ensuite gérer avec les syndicats d'ordures ménagères pour la mise à disposition de bennes aux endroits que les communes auront déterminés.

Les membres du Conseil décident de participer à cette matinée et MM. BRANGER Alain et LE PICHON Bernard proposent d'être référents sur ce projet.

## **DOSSIER DETR : TRAVAUX EGLISE DE PUISSEGUIN**

Le Préfet a notifié à la commune son accord pour la subvention au titre de la DETR 2021 pour les travaux de restauration de la toiture de l'Eglise Saint Pierre et des contreforts. Montant de la subvention accordée est de 22 021 € 02 pour un montant HT de travaux de 62 917 € 20 HT. Lors de l'établissement du budget, il avait été décidé de reporter les travaux de restauration de toiture en 2022 et de ne faire que les travaux de restauration des contreforts cette année.

### **Extrait de la délibération n° 2021/48 : TRAVAUX RESTAURATION DES CONTREFORTS DE L'EGLISE SAINT PIERRE – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Dans le cadre des travaux de restauration des contreforts de l'Eglise Saint Pierre de PUISSEGUIN  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

- VALIDE le devis de l'entreprise BAROUSSE – sis 1-3-5 Rue Camille Claudel – ZA le Carré – Verdet Est – 33500 LIBOURNE - d'un montant de 10 250 € 00 HT soit 12 300 € 00 TTC – pour la rénovation des têtes de contreforts de l'Eglise
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis.

Les crédits sont ouverts au budget principal commune 2021.

M. le Maire informe que l'autre dossier DETR portant sur le changement des menuiseries à la mairie, à la bibliothèque et au réfectoire de l'école ainsi que l'isolation de la salle des mariages et le changement de chauffage à la mairie, n'a pas été pris en compte. Il rappelle que pour ces mêmes travaux un dossier DSIL rénovation énergétique a été posé. La Sous-Préfecture a indiqué qu'elle ne gardait qu'une seule demande de subvention : celle au titre de la DSIL avec un taux à 80 %. Pour l'instant la décision portant sur cette subvention n'a pas été prise : en conséquence, les travaux bien qu'inscrits au budget n'ont pas été commandés, car l'octroi d'une aide est nécessaire pour pouvoir assurer le financement.

## **BIENS SANS MAITRE**

Lors d'une précédente réunion il avait été évoqué la demande de M. MARTIGNONI qui souhaitait acquérir une parcelle qui n'avait pas de propriétaire connu. Pour cela la procédure de bien sans maître devait être enclenchée par la commune qui seule peut se rendre propriétaire du bien et ensuite le céder.

Les services fiscaux ont été interrogés et sur leur demande la Préfète a modifié la liste communale des biens dits « sans maître » pour inclure la parcelle D 412 de la commune de PUISSEGUIN.

La commune a procédé à la publication et à un affichage de l'arrêté. Au terme de 6 mois d'affichage consécutifs, si aucun propriétaire ne s'est fait connaître ou n'a été identifié à compter de la dernière mesure de publicité (7 juillet 2021), la procédure d'acquisition pourra se poursuivre. Une attestation sera adressée à

la DDTM. A réception de cette attestation les services de l'Etat notifieront à la commune par arrêté une présomption de biens sans maître. Dans un délai de 6 mois à compter de ce nouvel arrêté le Conseil Municipal pourra décider d'incorporer le bien dans le domaine communal. A défaut de délibération prise dans ce délai, la propriété du bien sera attribuée à l'Etat.

## **REVISION DU PLUi**

Lors de son dernier conseil communautaire la CDC du Grand Saint Emilionnais a délibéré sur la révision du PLUi.

Les objectifs de cette révision sont :

- Mieux répartir « la constructibilité » sur le territoire sans en changer l'enveloppe globale
- Repenser ou modifier les OAP
- Réfléchir à des possibles changements de destination à usage d'habitation
- Remettre l'habitant au cœur du territoire dans le cadre d'une politique de l'habitat réfléchi
- Prendre en compte une pratique « environnementale » en lien avec une réflexion sur l'apaisement des conflits d'usage
- Repenser l'offre de santé et mieux la répartir sur le territoire.

La délibération prescrivant la révision du PLUi sera affichée 1 mois dans chaque commune de la CDC.

Des informations complémentaires seront demandées pour informer les personnes qui sont en attente de décision sur la commune – notamment pour le terrain appartenant à Mme DUVERGNON à Guillotin et le terrain appartenant à M. MOUNET rue du Mayne.

## **CIMETIERES**

Les travaux de reprises de concessions vont être entrepris dès que la réalisation du nouvel ossuaire sera terminée au niveau du cimetière de PUISSEGUIN.

A Monbadon la dalle d'un caveau qui faisait une reprise a été cassé et il a été commandé à l'entreprise la réalisation du columbarium.

## **DIVERS**

Une fuite au niveau de la toiture de l'Eglise de Puisseguin est signalée.

M. LE PICHON demande où en est le projet de construction d'une maison médicale : le projet suit son cours, une rencontre avec le Docteur Klein doit avoir lieu.

M. BRANGER donne des informations sur les opérations qui vont être entreprises par le SIETAVI : nettoyage des cours d'eau sur la commune notamment au niveau de la Barbanne – une convention sera passée avec les propriétaires riverains des cours d'eau pour récupérer les bois morts. Ces bois seraient ensuite donnés à une société sur Libourne. Il a été découvert une nouvelle plante invasive en lien avec les cultures de maïs, qui pour l'instant est absente sur la commune de Puisseguin.

Mme VALLET signale un problème au niveau des lignes téléphoniques qui disparaissent sous les arbres et risquent d'être endommagées : la responsabilité incombe aux propriétaires des bois qui doivent les entretenir. M. le Maire explique la situation des places de stationnement à côté des commerces : il indique que pour l'instant les panneaux mis en place sont provisoires (une commande de panneaux est en cours) et les places le long de la murette de M. DUPUY vont être matérialisées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30.